

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Et COMMUNIQUE SYNTHÈSE NUMÉRIQUE

LE KREMLIN-BICETRE, LE 08 DECEMBRE 2021

Construction d'un établissement pénitentiaire à proximité d'Angers

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)
lance la concertation préalable sur le projet

Entre le 18 janvier 2022 et le 28 février 2022, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) invite la population à s'exprimer sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire à proximité d'Angers (Maine-et-Loire). Pour cette concertation publique, plusieurs rencontres ainsi que des moyens de contribution par écrit sont mis à la disposition du public.

Porté par l'APIJ pour le compte du ministère de la Justice, le projet consiste à créer un nouvel établissement pénitentiaire d'une capacité de 850 places, pour des détenus adultes de sexe masculin (790) et féminin (60), sur le territoire des communes de Trélazé et Loire-Authion. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire initié par le Président de la République en 2018 pour répondre au phénomène de surpopulation carcérale et aux enjeux de modernisation et d'amélioration des conditions de détention. Ce plan vise notamment à créer 15 000 nouvelles places de prison à l'horizon 2027.

Deux sites d'implantation ont été étudiés : le site historique de la Bodinière sur la commune de Trélazé et le terrain dit « Les Landes » situé sur la commune de Loire-Authion.

Ce dernier offrirait le meilleur compromis : un terrain d'environ 17 hectares pour une capacité de 850 places, qui est en majorité une friche horticole, desservi par les infrastructures routières, proche des services publics nécessaires au fonctionnement du futur établissement.

Le projet nécessite une mise en compatibilité de certains documents d'urbanisme.

Le calendrier du projet prévoit une enquête publique en 2023, un démarrage des travaux en 2024 et une mise en service de l'établissement à l'horizon 2027.

Une concertation sous l'égide d'un garant de la CNDP

Conformément au code de l'environnement et au code de l'urbanisme, l'APIJ associera pleinement le public au projet, en particulier les habitants d'Angers et des communes voisines de Saint-Barthélemy d'Anjou, Trélazé et Loire-Authion.

Cette concertation est placée sous l'égide d'un garant, M. Serge QUENTIN, nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), pour veiller à son bon déroulement.

Six semaines pour s'informer et s'exprimer

Le dossier de concertation du projet, ainsi qu'un dépliant synthétique, seront disponibles prochainement auprès de la préfecture du Maine-et-Loire et des mairies concernées. Ils seront également accessibles sur le site internet du projet : www.concertation-justice-angers.fr

Entre le 18 janvier 2022 au 28 février 2022 inclus, toute personne qui le souhaite pourra s'exprimer par les moyens de son choix :

- Sur le site internet du projet.
- Sur les registres publics disponibles à la préfecture, à Angers Loire métropole, en mairie déléguée de Brain-sur-l'Authion, en mairies de Loire Authion, de Trélazé et de Saint-Barthélemy d'Anjou (aux horaires d'ouvertures des institutions).
- Par courrier à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), à l'adresse suivante :

Service Foncier et Urbanisme

Établissement pénitentiaire d'Angers - Concertation préalable

Immeuble Okabé - 67, avenue de Fontainebleau - 94 270 Le Kremlin Bicêtre.

- par transmission d'avis ou de questions à Monsieur Serge QUENTIN, garant désigné par la Commission nationale du débat public :
Par voie dématérialisée : serge.quentin@garant-cndp.fr
Ou par voie postale :

Commission nationale du débat public

A l'attention de M Serge QUENTIN, garant
244 boulevard Saint-Germain - 75 007 Paris.

Pour échanger, trois rencontres sont prévues :

Trois permanences tenues par l'APIJ :

- Le 25 janvier 2022 de 9h à 12h en mairie annexe de Saint-Barthélemy d'Anjou
- Le 25 janvier 2022 de 14h à 17h en mairie de Trélazé
- Le 26 janvier 2022 de 9h à 12h en mairie déléguée de Brain-sur-l'Authion à Loire-Authion.

Une réunion publique se déroulera le 3 février 2022 à partir de 19h, en salle des fêtes de la mairie déléguée de Brain-sur-l'Authion à Loire-Authion (réunion susceptible de se tenir à un autre endroit du fait de la crise sanitaire). Cette réunion sera également diffusée en direct sur le site Internet du projet.

La réunion publique sera diffusée en ligne - le lien de connexion sera disponible sur : www.concertation-justice-angers.fr.

A noter que cette réunion sera retransmise en streaming sur le site de la concertation ainsi que sur celui de l'APIJ (<http://www.apij.justice.fr/>).

Un atelier participatif dont les thèmes seront définis par les préoccupations principales exprimés par le public pendant la concertation se déroulera le 5 février 2022 à partir de 9h30, en salle des fêtes, en mairie déléguée de Brain-sur-l'Authion à Loire-Authion.

www.concertation-justice-angers.fr

<p>CONTACT PRESSE : Marion MORAES, Responsable Communication Tél : 01 88 28 89 16 / 06 48 16 24 73 - E-mail : marion.moraes@apij-justice.fr</p>

COMMUNIQUE SYNTHÈSE NUMÉRIQUE

(site internet, réseau social municipal)

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), établissement public agissant au nom et pour le compte de l'État - Ministère de la Justice, est mandatée pour construire un établissement pénitentiaire à Angers, ce afin notamment de lutter contre la surpopulation carcérale, d'améliorer la prise en charge des personnes détenues et les conditions de travail des personnels.

Cet établissement, d'une capacité de 850 places, pour des détenus adultes de sexe masculin (790) et féminin (60), sera situé en limite des communes de Trélazé et Loire-Authion.

Une concertation préalable est organisée sur le projet, ainsi que sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLUi) d'Angers Loire métropole et du schéma de cohérence territoriale (SCoT), du lundi 18 janvier 2022 au vendredi 28 février 2022, afin de permettre au public de poser des questions et d'exprimer son avis.

Vous pouvez prendre connaissance des modalités de la concertation préalable et participer en cliquant sur le lien www.concertation-justice-angers.fr